

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale
tenue le jeudi 4 novembre 2004, à 11 h 45 au Grand salon du pavillon Maurice-Pollack**

0. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

À midi, la secrétaire du SPUL, Ch. Jeanrie, constate que le quorum est atteint et ouvre l'assemblée. Elle préside à l'élection d'une présidente ou d'un président de l'assemblée.

1. Élection d'une présidente ou d'un président et d'une présidente ou d'un président suppléant des séances de l'Assemblée générale (vote à main levée)

Le Comité exécutif propose :

La candidature de Marcel R. Boulay (médecine sociale et préventive) comme président des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'à l'Assemblée générale régulière de l'année 2005-2006.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Chantale Jeanrie invite les membres présents à voter.

Marcel R. Boulay est élu à l'unanimité

Le président de l'assemblée, M. R. Boulay, procède à l'appel de candidatures au poste de présidente ou président suppléant des séances de l'Assemblée générale.

Le Comité exécutif propose :

La candidature de Frédéric Gourdeau (mathématiques et statistique) comme président suppléant des séances de l'Assemblée générale du SPUL jusqu'à l'Assemblée générale régulière de l'année 2005-2006.

Aucune autre candidature n'est proposée.

M. R. Boulay invite les membres présents à voter.

Frédéric Gourdeau est élu à l'unanimité

2. Adoption de l'ordre du jour

Proposition Jeanrie – Rigaux-Bricmont

Un point est ajouté en *Divers* : *Droit de parole de la CADEUL*.

Que l'Assemblée générale adopte l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption des procès-verbaux de l'Assemblée générale ordinaire du jeudi 6 novembre 2003 et de l'Assemblée générale spéciale du mardi 15 juin 2004

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du jeudi 6 novembre 2003

Proposition Déom - Ouellet

Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire du jeudi 6 novembre 2003.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du mardi 15 juin 2004

Proposition Rigaux-Bricmont - Vadeboncoeur

Que l'Assemblée générale adopte le procès-verbal de la réunion spéciale du mardi 15 juin 2004.

Adoptée à l'unanimité

4. Suites aux procès-verbaux de l'Assemblée générale ordinaire du jeudi 6 novembre 2003 et de l'Assemblée générale spéciale du mardi 15 juin 2004

Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du jeudi 6 novembre 2003

Le référendum sur les statuts du SPUL a eu lieu les 10, 11 et 12 novembre 2003. Les nouveaux statuts ont été adoptés dans une proportion de 98,6 %.

Suites au procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale du mardi 15 juin 2004

Le référendum portant sur l'adoption du projet de convention collective 2004-2007 s'est tenu du 15 au 17 juin 2004. La convention collective a été adoptée à 96,2 % des votes.

5. Rapport annuel du Comité exécutif : Réception et approbation

R. Thériault présente les différents points saillants du rapport annuel du Comité exécutif. Il rappelle les grandes lignes de la négociation de la convention collective 2004-2007, l'accord de principe établi au début de juin puis, finalement, la signature de la convention en date du 22 juin 2004.

Il fait état des travaux qui ont eu cours l'année dernière dans le dossier du projet de Règlement sur la propriété intellectuelle. Il mentionne que deux représentants de la partie patronale et deux représentants du SPUL élus, à cette fin par le Conseil syndical ont travaillé de concert afin de produire le projet de règlement, qui sera soumis au Conseil syndical afin d'obtenir l'autorisation de cette instance de ne pas opposer de veto à l'adoption du projet.

R. Thériault mentionne que, comme par les années précédentes, le recrutement des membres pour les différents comités a mobilisé beaucoup d'énergie dans le cadre de la négociation. Il mentionne également que l'équipe de l'exécutif a été complétée dernièrement par l'addition de M. Aubert comme sixième membre.

Il mentionne, par la suite, que la convention collective du personnel du SPUL a été négociée dès l'automne dernier, afin que celle-ci ne se fasse pas simultanément à la négociation entre le SPUL et l'Université. La négociation s'est bien déroulée et la convention collective a été signée en janvier 2004. Elle a été amendée par la suite de façon à attribuer aux membres du personnel du SPUL le titre d'adjointe administrative.

R. Thériault souligne le souper des fêtes du 30^e anniversaire qui a eu lieu le jeudi 3 juin 2004. Il mentionne que ce souper a été un franc succès tant du point de vue de la participation que des commentaires des participantes et participants.

En termes d'affaires courantes, il mentionne que les comités, le Conseil syndical et l'Assemblée générale ont tenu leurs activités régulières tel que prévu.

Il termine la présentation du rapport annuel en dressant les grandes lignes des perspectives d'action de l'exécutif pour l'année 2004-2005.

Le Comité exécutif propose :

Que l'Assemblée générale reçoive et approuve le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2003-2004.

Adoptée à l'unanimité

6. Perspectives pour l'année 2004-2005 - Information

R. Thériault informe d'abord les membres de l'Assemblée générale que, suite à la signature de la convention collective, quatre comités de travail ont été formés et que deux comités ont déjà commencé leurs travaux. Il mentionne, par ailleurs, que jusqu'à maintenant, aucune difficulté particulière dans l'application de la convention collective n'a été rencontrée. R. Thériault mentionne ensuite que les perspectives d'action pour l'année 2004-2005 sont de quatre ordres : 1) d'abord, la révision des mandats des différents comités du SPUL, 2) l'animation auprès des membres, c'est-à-dire la mise en place de stratégies pour assurer la représentation de toutes les sections syndicales au Conseil syndical

de même que pour valoriser le travail des déléguées et délégués et des officiers à l'intérieur de chacune des sections, 3) l'établissement et le maintien de relations entre le SPUL et les syndicats des autres universités. En effet, l'éventualité d'une désaffiliation de la FQPPU ne peut être envisagée sans que des efforts soient investis pour éviter que le SPUL ne s'isole du reste des autres associations et syndicats de professeures et professeurs d'université du Québec. La mise en place d'un Comité des relations externes et une réflexion sur la façon d'entretenir de tels liens sont à l'ordre du jour de la prochaine année. 4) Finalement, le maintien et l'amélioration de la communication avec les membres s'avèrent la quatrième perspective d'action. À cet égard, il est prévu que le site Internet du SPUL soit renouvelé, qu'une publication socioprofessionnelle soit créée. En outre, le Comité exécutif continuera de publier certains *SPULTINS* afin de transmettre à ses membres des informations d'intérêt général pour les professeures et professeurs de l'Université Laval.

7. FQPPU : Désaffiliation - Décision

R. Thériault présente les raisons qui ont amené le Comité exécutif du SPUL et le Conseil syndical à proposer la désaffiliation du SPUL de la FQPPU. Il mentionne que le Conseil syndical a exprimé en 2002 et 2003 des doléances importantes à propos de la FQPPU. À chacune de ces deux occasions, il avait été convenu de donner un sursis à la FQPPU afin d'observer si les modifications espérées avaient effectivement lieu. Le changement de président qui avait suscité un certain espoir auprès du Comité exécutif du SPUL n'a malheureusement pas eu d'effet sur le mode de fonctionnement de cette fédération. Après maints efforts, le Comité exécutif du SPUL constate qu'il semble exister une absence de volonté de changement parmi les responsables et certains membres de la fédération. Il mentionne, par ailleurs, que, certes, le SPUL croit important qu'il existe un regroupement des différents syndicats afin que ce dernier puisse donner lieu à des positions concertées et assurer la voix des professeures et professeurs d'universités sur la place publique. Il ajoute, par contre, que dans les années antérieures, la FQPPU n'a pas su exercer un rôle de représentation de ses différents membres. R. Thériault explique la nature du mal fonctionnement ressenti par le SPUL. Il présente le problème lié au déficit démocratique de la fédération, c'est-à-dire la différence notable entre la représentation des professeures et professeurs du SPUL parmi l'ensemble des professeures et professeurs dont le syndicat ou l'association adhère à la FQPPU et le pourcentage de voix qui lui est consenti dans les différentes instances de la FQPPU. Il explique que les « petits » syndicats se trouvent surreprésentés dans les décisions de la fédération et que même si le SPUL a maintes fois fait des propositions afin de changer cet état de fait, celles-ci ont généralement été jugées irrecevables. R. Thériault mentionne que les sommes versées à la FQPPU sont considérables et que si elles ne s'avèrent pas la cause principale de l'intention du Comité exécutif et du Conseil syndical de désaffilier le SPUL de la FQPPU, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un considérant majeur, puisque l'adhésion à la fédération constitue une ponction de près de 140 000 \$ annuellement dans le budget du SPUL. Une discussion s'ensuit et plusieurs interventions des membres portent sur le danger que le SPUL se retrouve isolé face aux autres syndicats, de même que sur la place publique. R. Thériault réitère que le SPUL est sensible à cette situation mais que jusqu'ici la FQPPU n'a pas assumé le rôle de représentante des syndicats sur la place publique. Par ailleurs, le SPUL compte mettre des mécanismes en place pour s'assurer de liens *ad hoc* d'abord, puis plus formels, avec les autres syndicats des universités du Québec. Certains membres expriment leur regret ou leur désaccord face à la résolution présentée et précisent qu'il pourrait être préférable, à leur avis, de tenter de réformer la fédération à partir de l'intérieur, c'est-à-dire en restant affilié à celle-ci. D'autres membres, au contraire, expriment leur satisfaction devant cette résolution et précisent que les problèmes, dont il est fait état aujourd'hui, sont loin d'être des problèmes

récents et que la situation perdure depuis plus longtemps même que ne l'a mentionné le président du SPUL.

Proposition Rigaux-Bricmont – Déom

Que l'Assemblée procède au vote sur la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le président invite les membres présents à voter.

Considérant :

- que, en 2002, le Conseil syndical du SPUL avait voté une résolution à l'effet de rester membre de la FQPPU mais de reconsidérer, à moyen terme, la pertinence de l'adhésion à la fédération;
- que, au cours des deux dernières années, le SPUL a fait plusieurs propositions dans le cadre des activités de la FQPPU, (fonctionnement des divers comités, contenu du plan d'action, etc.) et que celles-ci n'ont donné lieu à aucun changement substantiel;
- que, en 2003, la FQPPU a accepté le mandat, proposé par le SPUL, de faire progresser le dossier sur la solvabilité des régimes de retraite et que le dossier a été mené de façon peu énergique en dépit de son importance;
- le caractère souvent unilatéral des actions posées par l'exécutif de la FQPPU (ex. : position sur la hausse des frais de scolarité, position sur le financement des universités);
- la piètre qualité des dossiers présentés par la FQPPU (ex. : dossier sur la modification des statuts de la FQPPU; dossier sur les orientations de la FQPPU);
- le peu d'ouverture de la FQPPU face aux commentaires et propositions du SPUL (ex. : statuts de la FQPPU, représentation des différents syndicats membres);
- la déception du Comité exécutif du SPUL face à l'inertie de l'exécutif de la FQPPU dans plusieurs dossiers d'intérêt fédératif (ex. : l'attribution des chaires de recherche, les coupures dans le financement de la recherche, etc.);
- que l'adhésion à la FQPPU représente une ponction annuelle de 140 000\$ dans le budget de fonctionnement du SPUL;
- que cette somme pourrait être partiellement ou entièrement consacrée à la défense des intérêts propres au SPUL, en concertation avec d'autres syndicats lorsque pertinent;

Le Conseil syndical et le Comité exécutif proposent :

Que le SPUL se désaffilie de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) à la fin de son année financière 2004-2005, soit le 31 mai 2005.

Adoptée à la majorité

Puisque, par ailleurs, l'Assemblée générale ne compte pas 50 % plus un des membres du SPUL, le Comité exécutif souligne que, conformément aux statuts du SPUL, un référendum devra être mené sur la désaffiliation du SPUL de la FQPPU.

Le Comité exécutif propose :

Qu'un référendum ait lieu aux endroits et selon l'horaire suivants (en annexe).

Adoptée à l'unanimité

Le Comité exécutif propose :

Que Marcel R. Boulay (médecine sociale et préventive) agisse comme président du vote référendaire.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président du SPUL invite les membres présents à voter.

Marcel R. Boulay est élu l'unanimité

Le Comité exécutif propose :

Qu'Alberte Couture, Josée Desgagné et Lucie Hudon agissent comme scrutatrices pour ce référendum.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

Alberte Couture, Josée Desgagné et Lucie Hudon sont élues à l'unanimité

Le Comité exécutif propose :

Qu'Alberte Couture, Josée Desgagné et Lucie Hudon procèdent au dépouillement sous la responsabilité du président du vote référendaire.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

Adoptée à l'unanimité

8. États financiers

Rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL

D. Coulombe présente à l'assemblée le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL, de même que les états financiers du SPUL pour la période du 1^{er} juin 2003 au 31 mai 2004. Il mentionne à cet égard que, conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale l'année dernière, un fonds spécial pour les prévoyances collectives a été créé et il explique l'état actuel de ce fonds. D. Coulombe présente ensuite l'état du fonds de réserve qui correspond présentement à 4,17 % de la masse salariale soit 0,17 % de plus que ne l'exigent nos statuts. Le solde du fonds de réserve actuel est considéré comme étant largement suffisant et n'exige aucunement que des sommes supplémentaires y soient versées.

Le Comité exécutif propose :

Que l'Assemblée générale reçoive et approuve le rapport du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

États financiers du SPUL du 1^{er} juin 2003 au 31 mai 2004 : Réception et approbation

Le Comité exécutif propose :

Que l'Assemblée générale reçoive et approuve les états financiers 2003-2004 du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

9. Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2004-2005

D. Coulombe présente des prévisions budgétaires pour l'année à venir. Après avoir présenté le contenu des prévisions et répondu aux questions des membres, il mentionne que le surplus prévu est d'environ 100 000 \$ et que ce surplus s'ajoutera à l'actif net du SPUL de 715 000 \$.

10. Disposition des surplus du fonds de fonctionnement

D. Coulombe présente le rationnel sous-jacent à la proposition de réduction de la cotisation syndicale pour une période fixe. Il explique qu'il n'est pas dans les objectifs du syndicat de cumuler des surplus dans son fonds de fonctionnement et que les surplus actuels s'avèrent trop importants. Il explique qu'après avoir envisagé plusieurs possibilités d'utilisation des surplus, celle d'une réduction de la cotisation syndicale s'avère la plus pertinente et la plus intéressante d'un point de vue fiscal pour les professeures et professeurs. Il ajoute qu'à moyen terme, le Comité exécutif du SPUL devra se prononcer sur le niveau de surplus à maintenir dans son fonds de fonctionnement.

Le Conseil syndical et le Comité exécutif proposent :

Que la cotisation syndicale soit réduite de 1 % à 0,1 % du traitement pour une durée de six mois, soit du 1^{er} mars au 31 août 2005.

Adoptée à l'unanimité

11. Élection des membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL (3 postes de membres – vote à main levée)

Le président, M. R. Boulay, procède à l'appel de candidatures.

Le Comité exécutif propose :

La candidature de Roch Laflamme (relations industrielles) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un (1) an, soit du 1^{er} juin 2005 au 31 mai 2006.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

Roch Laflamme est élu à l'unanimité

Le Comité exécutif propose :

La candidature de Denise Ouellet (sciences des aliments et nutrition) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un (1) an, soit du 1^{er} juin 2005 au 31 mai 2006.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

Denise Ouellet est élue à l'unanimité

Le Comité exécutif propose :

La candidature de Paul-Victor Paré (école de comptabilité) comme membre du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour un mandat d'un (1) an, soit du 1^{er} juin 2005 au 31 mai 2006.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Le président invite les membres présents à voter.

Paul-Victor Paré est élu à l'unanimité

12. Règles de procédure des assemblées délibérantes de l'Assemblée générale : Décision

Le Comité exécutif propose :

Que l'Assemblée générale adopte, comme règles de procédure de ses assemblées délibérantes, le contenu des pages 11 à 53 du Guide de procédure des assemblées délibérantes de l'Université de Montréal (4^e édition révisée, 2001) complété par l'Annexe au Guide de procédure des assemblées délibérantes de l'Université de Montréal – Assemblée générale.

Adoptée à l'unanimité

13. Information du président et questions des membres

Plusieurs points d'information sont abordés par le président :

Fonds de soutien aux activités académiques : le montant versé par l'Université aux professeures et professeurs en juin dernier s'est chiffré à 2 532 \$. Ce montant s'avère correct et correspond aux clauses de la convention collective.

Lettre d'entente sur le Comité de révision de la charge de travail : Le fonctionnement habituel du comité fait en sorte qu'un dossier déposé devant le Comité de révision de la charge de travail doit être traité dans les 30 jours. Compte tenu de plusieurs raisons de logistique, une lettre d'entente a été signée entre la partie patronale et le syndicat de façon à modifier cette condition pour que le traitement d'un dossier se fasse maintenant au plus tard le 15 juin.

La procédure des assemblées délibérantes : La procédure des assemblées délibérantes du Conseil syndical a été adoptée lors de la dernière séance du Conseil syndical.

Quelques questions sont soulevées par les membres. Un professeur aborde la question des prérogatives du comité de protection des animaux, en termes de l'évaluation qu'il fait passer aux différents professeurs et professeures concernés; un autre membre de l'assemblée l'informe qu'il peut faire appel devant le comité universitaire de protection des animaux.

14. Divers

Droit de parole de la CADEUL

Tel qu'accepté précédemment par les membres de l'assemblée, deux représentants de la CADEUL viennent faire une présentation d'un court point d'information touchant les coupures de 103 M \$ effectuées par le gouvernement dans le système des prêts et bourses. Ils informent également les membres de l'assemblée qu'une manifestation est prévue devant le parlement le mercredi 10 novembre prochain. Deux mille cinq cent petits fanions, chacun signé par une étudiante ou un étudiant, seront alors déployés devant l'édifice. Les représentants de la CADEUL invitent les étudiantes et étudiants à se regrouper et invitent les professeures et professeurs à se montrer tolérants envers les étudiantes et étudiants désirant y participer.

15. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Rigaux-Bricmont - Brisson

L'assemblée est levée à 13 h 50.

Chantale Jeanrie,
secrétaire du SPUL

Lu et approuvé par :
Marcel R. Boulay, président
Le 3 novembre 2005